

Le travail non déclaré dans les services à la personne

Méthodologie et résultats 2011

Olivia Montel (Dares)

Cnis – 6 septembre 2016

Deux publications de référence

- Claire MARBOT (2008), « En France, qui recourt aux services à domicile ? », *France portrait social*, Insee.
- Isabelle BENOITEAU et Aurélie GOIN (2014), « Les services à la personne. Qui y recourt ? Et à quel coût ? », *Dares analyses* n° 063.

Le travail non déclaré dans les services à la personne (SAP)

- 1. Deux sources pour évaluer le recours des ménages aux services à la personne**
- 2. Limites de l'estimation du travail non déclaré par comparaison des deux sources**
- 3. L'estimation de l'évolution du travail non déclaré dans les services à la personne**
- 4. Et depuis 2011?**

1. Deux sources pour évaluer le recours des ménages aux SAP

- L'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS)
- L'enquête Budget de famille (BDF)

L'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS)

- Il s'agit d'un appariement des données du 4e trimestre de l'enquête emploi en continu (Insee) avec les fichiers fiscaux de la DGFIP et les données sur les prestations sociales des caisses de sécurité sociale.
- L'ERFS permet d'identifier les ménages qui déclarent à l'administration fiscale des dépenses pour l'emploi d'une personne à domicile.
L'emploi d'une personne à domicile ouvre en effet droit à une réduction ou un crédit d'impôt.

L'enquête Budget de famille (BDF)

- Menée tous les cinq ans par l'Insee auprès des ménages, l'enquête BDF permet de retracer l'ensemble des dépenses effectuées par les ménages. Théoriquement, les dépenses au titre de l'emploi d'un salarié à domicile sont enregistrées, que l'emploi soit déclaré ou non à l'Urssaf ou à la MSA.
- ⇒ La comparaison de ces deux sources peut *a priori* permettre d'estimer le travail non déclaré dans les SAP.

2. Limites de l'estimation du travail non déclaré par comparaison des deux sources

- Des périodes de référence différentes
- Comportements déclaratifs

Des périodes de référence différentes

- ERFS : 1 an
 - BDF : 2 mois
- ⇒ Sur ce critère, le champ ERFS est plus large que le champ BDF.

Comportements déclaratifs

- Dans l'enquête BDF, il est probable que les dépenses liées au travail « au noir » fassent l'objet d'une sous-déclaration.
- Dans l'enquête ERFIS, les ménages ne signalent peut-être pas à l'administration fiscale toutes leurs dépenses, notamment s'ils pensent ne pas pouvoir bénéficier des avantages fiscaux (ex : inactif non imposable).

⇒ Il n'est pas possible de donner une évaluation satisfaisante du travail non déclaré dans les SAP en calculant l'écart entre les deux sources. On peut en revanche estimer l'évolution du travail non déclaré en comparant l'évolution du taux de recours au SAP selon les deux sources et en supposant les biais constants.

3. L'estimation de l'évolution du travail non déclaré dans les SAP

- Hypothèses
- Résultats 2011

Hypothèses

- Constance de la sous-déclaration du travail « au noir » dans les enquêtes BDF
- Constance de la non déclaration à l'administration fiscale
- Évolution du taux de recours sur 2 mois et 1 an identique

Résultats 2011

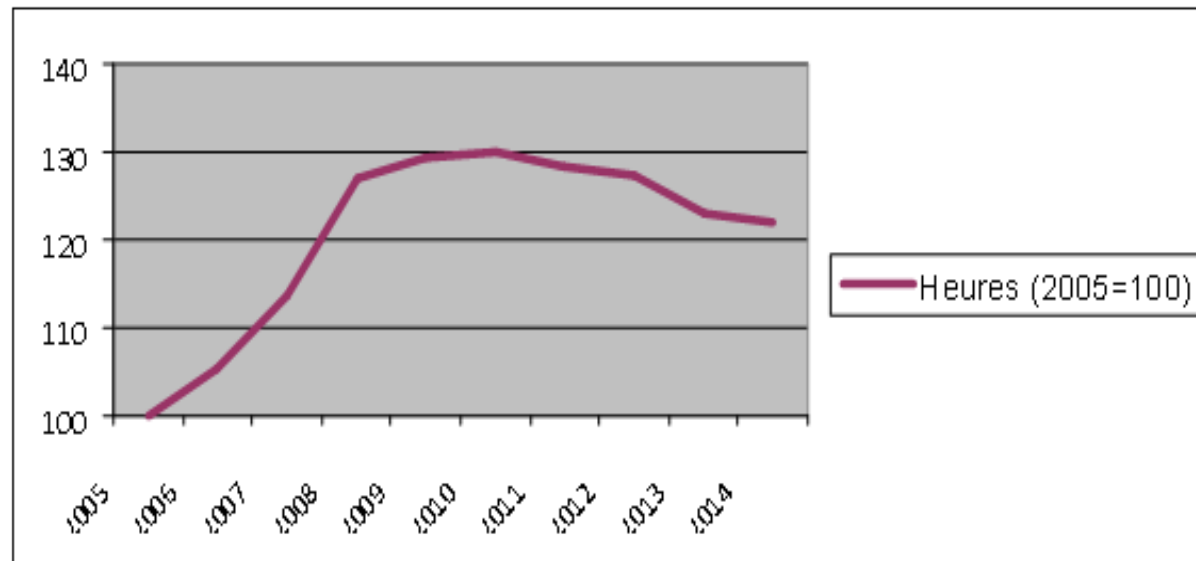
- Entre 2005 et 2011, le nombre de ménages utilisateurs a augmenté de 42 % selon ERFIS et de 36 % selon l'enquête BDF. Suggère une légère hausse de la proportion du travail déclaré.
- D'après ces chiffres, le travail non déclaré serait passé de 28 % en 2005 à 25 % en 2011.
Évaluation de ces proportions à considérer avec précaution.
- Selon la même méthode, il était passé de 50 % à 28 % entre 1996 et 2005.

4. Et depuis 2011?

- Baisse du nombre d'heures déclarées
- Réforme des aides publiques
- Hausse du travail non déclaré?
- Évolution des dépenses publiques en faveur des SAP

Baisse du nombre d'heures déclarées

Graphique 1. Heures déclarées (2005-2014)
-6 % entre 2010 et 2014



Réforme des aides publiques

- 2011: suppression des avantages sociaux destinés aux publics « non fragiles »
 - Suppression de l'abattement forfaitaire de 15 points pour les particuliers déclarant au réel
 - Suppression de la franchise de cotisations patronales dont bénéficiaient les organismes agréés
- 2013
 - Suppression de la déclaration au forfait
 - Introduction d'un nouvel abattement (0,75 euro par heure travaillée, 2 euros à partir de décembre 2015)

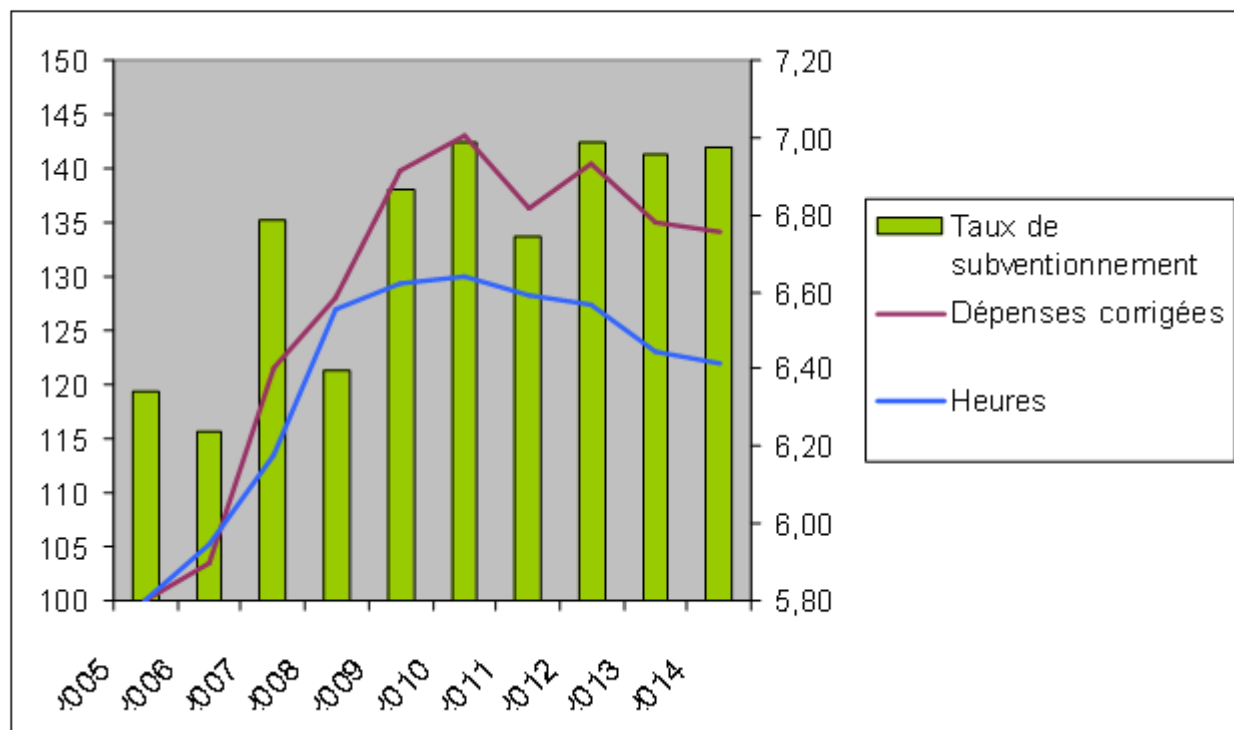
Hausse du travail non déclaré?

- Entre 2005 et 2008, l'instauration d'aides publiques en faveur des SAP s'était traduite par une forte hausse du nombre d'heures déclarées.
- D'après la comparaison des sources ERFS et BDF, une part de cette hausse correspondait à l'entrée d'emplois non déclarés dans l'économie légale.
- La baisse du nombre d'heures observée depuis 2010 correspond-elle à un mouvement inverse lié aux réformes des aides publiques de 2011 et 2013?

Évolution des dépenses publiques en faveur des SAP

- *Graphique 2. Dépenses publiques en faveur des SAP (*)*

(*) Hors aides directes. Dépense corrigée de l'effet de la suppression de la déclaration au forfait



Évolution des dépenses publiques en faveur des SAP

- Malgré une baisse en 2011, la dépense publique par heure effectuée (*) s'est maintenue sur la période 2010-2014 (-0,15%) et est supérieure à ce qu'elle était en 2008-2009
- ⇒ Il n'y a pas de réelle « incitation » à substituer du travail non déclaré au travail légal.
- Autre hypothèse pour expliquer la baisse du volume horaire dans les SAP: recul du pouvoir d'achat en 2012-2013.

(*) Dépense corrigée de l'effet de la suppression de la déclaration au forfait. Cet effet est estimé en considérant la déclaration au forfait comme une subvention implicite qui s'ajoute aux dépenses publiques avant 2013. Pour plus d'informations sur cette estimation, cf. Haget R. et Montel O. (2015), « Evolution des dépenses et de l'activité dans le secteur des services à la personne », Dares Analyses n° 083, encadré 3, p. 12.